Saint-Médard-sur-Ille	01 avril 2026
Délibération 2026-22	

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260401-2026221-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27/03/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 01 avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Laurie CHADEAU, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Tristan LE HEGARAT, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND.

Absents : Madame Isabelle JARJAILLE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Sophie LAINNEME.

Secrétaire : Monsieur Tristan LE HEGARAT.

2026-22 DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRE DU CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.
A ce jour ils sont au nombre de 8.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 8 le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS dont 4 élus et 4 nommés.

Pour extrait conforme
Le Maire
BOURNONVILLE

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★